



ORANGE, le 3 Avril 2019

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**PONT DES TREIZE ARCHES -**

**D. A. C.**

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT  
ET DU CADRE DE VIE**

**Gestion du Domaine Public**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de réfection du viaduc des Treize Arches, **PONT DES TREIZE ARCHES**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera interdite, pour les besoins du chantier – seuls les poids lourds seront autorisés à circuler.

Les déviations nécessaires à la fluidité de la circulation, seront mises en place par la SNCF.

Du 29 Mai 2019 – 23 H. au dimanche 2 Juin 2019 à 6 H. - sans interruption.

Du 7 Juin 2019 – 23 H. au Lundi 10 Juin 2019 à 6 H. – sans interruption.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 29 Mai 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 2 semaines, sous l'entière responsabilité de SNCF RESEAU – de MARSEILLE (13).